

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2022

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-18 et suivants, L 2122-21 et suivants ;
- Vu l'arrêté A2022_07_262 portant Règlement Intérieur des Stades Paul Givaudan, Bayard et Fontreyne ;
- Considérant qu'en raison de la fermeture des pelouses des stades de Givaudan, Bayard et Fontreyne, suite à l'arrêté du 4/08/2022 ;
- Considérant que la Ville de Gap est seule habilitée à décider si l'état des terrains ou de la piste permet le déroulement des activités prévues ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de la fin de la période de sècheresse et du ré-engazonnement des pelouses, les stades municipaux de Bayard, de Fontreyne et Honneur de Givaudan sont déclarés praticables.

ARTICLE 2 : Réouverture des stades à compter du 17 Novembre 2022.

ARTICLE 3 : La Direction des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Notification du présent arrêté aux clubs concernés : Gap Hautes Alpes Athlétisme, Gap Foot 05, Association Foot Loisirs Gapençais, Gap Road -Runner Baseball, Softball Club, Sasquatchs football américain, Gap Hautes Alpes Rugby.

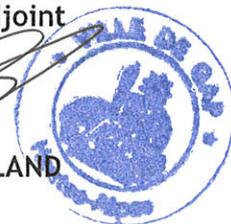
Il sera également affiché sur place pour tous les autres usagers potentiels.

Chargé, chacun, en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 17 NOVEMBRE 2022

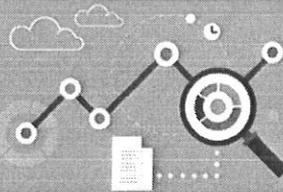
Le Maire-Adjoint

Daniel GALLAND



Transmis en Préfecture le : 21 NOV. 2022
Publié ou notifié le :

21 NOV. 2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	A2022_11_447
Date de la décision :	2022-11-17 00:00:00+01
Objet :	Réouverture des stades municipaux suite à l'arrêté du 4/08/2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20221117-A2022_11_447-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221117-A2022_11_447-AR-1-1_0.xml	text/xml	889
Nom original :		
D_11716.pdf	application/pdf	53915
Nom métier :		
99_AR-005-210500617-20221117-A2022_11_447-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	53915

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 novembre 2022 à 15h08min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 novembre 2022 à 15h08min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 novembre 2022 à 15h08min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 novembre 2022 à 16h32min37s	Reçu par le MI le 2022-11-21